



BULLETIN D'INFORMATIONS

N°216 -FÉVRIER 2021

Mairie de SAINT-SERVAIS – 29400

Tel 02.98.68.15.21.

Fax 02.98.68.34.82.

courriel : mairie.saintservais@orange.fr

Site Internet : www.saint-servais-29.fr

Ce bulletin d'informations est disponible sur le site officiel de la commune www.saint-servais-29.fr

VIE MUNICIPALE

MAIRIE :

Lundi, mardi, jeudi :

8h00-12h/13h30-17h30

Mercredi, vendredi :

8h-12h

Samedi : 9h-12h

La mairie sera fermée les après-midis pendant les vacances scolaires de février.

ALSH :

Contact : 06.66.43.46.42

École :

Contact : 09.61.20.66.81,

Garderie 06.87.29.71.04

BIBLIOTHÈQUE :

Mercredi de 16h30 à 17h30.

Samedi de 10h30 à 11h45.

02.98.68.94.17

MEMENTO :

Urgences :

Médecin de garde **15**

SAMU,

Pharmacie de garde **3237,**

Pompiers **18,** portable **112,**

Gendarmerie **17**

Infirmière Libérale :

Mme HENNEQUEZ :

07.86.05.43.81

Pédicure-Podologue :

Soins à domicile

M.DE FRIAS :

07.83.52.2707

AVIS AUX HABITANTS :

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie dès leur arrivée, afin de faciliter les tâches administratives les concernant. Signaler les départs en Mairie facilite également les démarches administratives.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 21 janvier, sous la présidence de Bernard MICHEL, Maire, en présence de tous les conseillers à l'exception de Jérôme BOITE.

Le secrétaire de séance est Corentin PARENT.

Rénovation à l'église

Les élus souhaitent travailler sur la mise en lumière intérieure et sur la sonorisation de l'église. Pierre COMBES, muséographe et scénographe a réalisé en mars 2020 un diagnostic et une étude scénographique pour l'éclairage intérieur de notre édifice. Sur cette base, les devis sont étudiés par les élus. Après réflexion, ils ont fait le choix de travailler avec la société ARCEM. Ce devis va être transmis à la DRAC pour acceptation. Pour la sonorisation, le choix s'est porté sur la société Audiolite.

Le mécanisme de l'horloge est passé en commission régionale le lundi 18 janvier pour être classé. Une commission nationale doit se dérouler pour finaliser le classement. En France, 18 mécanismes de ce type existent, celui de SAINT-SERVAIS est le plus complet.

Urbanisme

Révision de la carte communale :

La commune de Saint-Servais a décidé, par délibération du 17 décembre 2020, la révision par l'Atelier Urbain de LANNION de sa carte communale approuvée en 2004.

Devis

Borne camping-car et candélabre : Des demandes de devis sont en cours pour la plateforme.

Un candélabre solaire va être installé par les agents municipaux.

Menuiseries extérieures à la salle polyvalente : Des devis sont en cours. Avant le 31 janvier, à réception des devis, le choix du fournisseur sera effectué. Le conseil a donné son accord à la municipalité pour faire le choix de l'entreprise.

Restauration de toiles au musée suite aux dégâts des eaux du printemps dernier, la restauration sera effectuée par l'entreprise « Ocre studio ».

Ecole

Point sur le renforcement du protocole sanitaire ; le protocole mis en place depuis la rentrée des vacances de la Toussaint correspond au nouveau protocole applicable à compter du 25 janvier.

Assurance Statutaire via le CDG29

Accord des élus pour répondre favorablement à nouvelle consultation pour 2022.

Questions diverses.

Influenza aviaire : Merci à chaque détenteur de volailles de se faire connaître en mairie.

Monsieur le maire donne les explications de la hausse de la redevance d'ordures ménagères appliquée sur les prochaines factures ([voir dernière page](#)).

Prochain conseil le 25 février 2021 à 18h30.

RÉVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE SAINT-SERVAIS

La commune de Saint-Servais a décidé, par délibération du 17 décembre 2020, la mise en révision de sa carte communale approuvée en 2004. Vous serez informé de l'état d'avancement de la procédure par des articles dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune. Un registre est ouvert en mairie pour recueillir vos observations et suggestions. Il est à votre disposition aux horaires d'ouverture de la mairie pour toute la durée de la procédure. Une réunion publique en présence d'un représentant du bureau d'études sera également organisée au cours de l'étude. Les demandes particulières sont à adresser en mairie. Elles seront examinées lorsque la réflexion sur la carte communale sera suffisamment avancée et pourront recevoir une réponse positive uniquement en cas de compatibilité avec les orientations préalablement définies. Vous pourrez prendre connaissance de cette réponse en mairie car il ne sera pas formulé de réponse nominative à ces demandes.

Qu'est-ce qu'une carte communale ?

La carte communale est un document simple qui délimite les secteurs où les permis de construire peuvent être délivrés. En dehors des zones constructibles, le changement de destination, la réfection et l'extension des constructions existantes ainsi que la construction d'annexes (garage, abri de jardin, etc.) restent possibles, de même que la réalisation de constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

La carte communale permet à la collectivité :

- De délivrer elle-même les permis de construire (isolés ou groupés), si celle-ci le souhaite,
- D'instaurer un droit de préemption urbain,
- D'organiser l'urbanisation sur le territoire communal afin de trouver un équilibre entre développement urbain et préservation de l'espace rural.

Elle ne permet pas :

- D'imposer des règles d'urbanisme (aspect architectural, implantation des constructions, abords, densité...) : c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique,
- De réserver des terrains pour des opérations d'intérêt général ou l'implantation d'équipements,
- De préserver des éléments particuliers du patrimoine local, qu'il soit architectural ou paysager.

Le choix des zones constructibles

- S'il revient aux élus de désigner les terrains les plus favorables au développement urbain, ce choix s'inscrit dans un cadre très précis, conformément à la législation, aux documents d'urbanisme supra-communaux et à leur interprétation par les personnes publiques associées à la révision de la carte communale (Etat, Région, Département, Chambres consulaires, SCOT du Léon, etc.).
- Ainsi, la **surface totale des terrains constructibles ne devra pas excéder les besoins estimés pour la durée de vie de la carte communale**, en prenant en compte le **potentiel existant** dans les secteurs déjà bâtis.
- De la même façon et dans un objectif de développement durable des territoires, **seule la constructibilité des pôles d'habitat les plus conséquents pourra être envisagée**. Il est en effet devenu essentiel de **limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels et l'éparpillement des habitations en campagne** afin notamment **d'assurer de bonnes conditions de travail au monde agricole, de limiter les déplacements et de rassembler la population à proximité des équipements et commerces**.

Etat d'avancement

- Une durée d'un an est prévue pour l'achèvement de la procédure de révision de la carte communale. Elle devrait s'achever fin 2021 avec une enquête publique préalable organisée à l'automne 2021.
- Les cabinets L'Atelier Urbain de Lannion (urbaniste) et Biosferenn (écologue) ont été retenus pour assister la commune dans la révision de son document d'urbanisme.
- La réunion de lancement de l'étude s'est tenue le 11 janvier 2021. L'élaboration du diagnostic territorial, qui analyse les différentes spécificités de la commune, constituera la première étape de la phase « étude » de la carte communale. Ce diagnostic sera réalisé à partir du recueil de différentes données, de discussions en groupe de travail mais aussi d'enquêtes de terrain. Dans ce cadre, les chargés d'études de L'Atelier Urbain et Biosferenn parcourront le territoire communal à partir du mois de janvier 2021.

RECENSEMENT

Les filles et les garçons nés en février 2005 et à partir de leur date d'anniversaire doivent se faire recenser en Mairie. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité. Le recensement citoyen est **obligatoire**. Cette démarche facilite l'inscription **sur les listes électorales** et déclenche la convocation à **la Journée Défense et Citoyenneté**.

DÉRATISATION

Le passage de l'entreprise de dératisation aura lieu le jeudi 4 février 2021 sur la commune de Saint-Servais. Merci de vous inscrire en Mairie avant cette date.

ÉTAT CIVIL

Naissance : Louise, Marie, Noura ZOUAGHI, Guern Launay, née le 19 janvier 2021.
Sohen DESBORDES, 12 Kernevez, né le 21 janvier 2021.

PAROISSE

Les messes des week-ends

Samedis 6 et 20 février à 18h (ou 16h30 si prolongation du couvre-feu à 18h) à GUICLAN.

Samedis 13 et 27 février à 18h (ou 16h30 si prolongation du couvre-feu à 18h) à PLOUNEVENTER.

Dimanche 7 février à 10h30 à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Dimanche 14 février à 10h30, Pardon de PLOUVORN et messes à LANDIVISIAU et SIZUN.

Dimanches 21 et 28 février à LANDIVISIAU, PLOUZEVEDE et SIZUN.

Bien entendu, ce calendrier est toujours communiqué **sous réserve d'une évolution favorable du contexte sanitaire.**

TAXE D'HABITATION

La suppression de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale

Une simplification qui rend plus lisible et plus juste la fiscalité directe locale

100% des foyers vont bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation (TH) afférente à leur résidence principale, car c'est une taxe calculée sur des bases obsolètes qui est injuste et qui pèse particulièrement sur la classe moyenne.

Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, sans création ou augmentation d'impôt, qui permet de redonner du pouvoir d'achat aux Français (723€ en moyenne en 2023 pour 24,4 millions de foyers).

Dès 2020, 80% des foyers (les plus modestes) auront cessé définitivement de payer la TH sur leur résidence principale et 2022 sera la dernière année au cours de laquelle les Français auront à payer cette taxe sur leur habitation principale.

3

VIE ASSOCIATIVE

AU BOUILLON DE CULTURE

En raison des nouvelles règles sanitaires la bibliothèque sera ouverte **le mercredi de 16h30 à 17h30**. Pas de changement pour le samedi du 10h30 à 11h45. L'assemblée générale est reportée à une date ultérieure.

U.S.S.S.D

Nous sommes dans l'incertitude la plus complète concernant la reprise des compétitions. Allons-nous vers une « saison blanche » ? Dans ces conditions, difficile de motiver les troupes ! Aussi, les entraînements sont également à l'arrêt. Attendons les décisions de nos instances (FFF, Ligue et District) qui, de leur côté, attendent les décisions des Pouvoirs Publics et plus de visibilité par rapport au contexte sanitaire...

AMICALE TROUZ-AN-DOUR

Bonjour à tous,

La crise sanitaire continue, mais nous devons cependant demander nos cartes d'Adhérents. Nous vous informons que le bureau a décidé à l'unanimité de mettre la cotisation à 10€ (au lieu de 16€), dont 6€ pour la fédération départementale. Dans l'espoir de se retrouver prochainement, portez-vous bien et encore "Meilleurs Vœux" pour cette nouvelle année.

BAN

En prévision du prochain déploiement du groupe aérien embarqué à bord du porte-avions Charles De Gaulle, programmé début février, afin de ré entraîner les pilotes du groupe aérien, les contraintes de sécurité des vols imposent de programmer des séances d'appontages simulés sur piste (ASSP) qui seront réalisées de jour et de nuit sur les bases d'aéronautique navale de Landivisiau et de Lann-Bihoué à compter du 18 janvier. Nous mettons tout en œuvre afin de limiter les séances sur la BAN de Landivisiau. Ainsi, afin de délocaliser une partie de ces créneaux, les ASSP jour seront programmées deux jours par semaine sur la base de Lann-Bihoué. Ces périodes pourront éventuellement être adaptées en fonction des conditions météorologiques, des contraintes opérationnelles ou des aléas d'entraînement. Ces séances sont une étape incontournable au maintien en condition opérationnelle du personnel et sont un prérequis nécessaire à la qualification à l'appontage des nouveaux pilotes. Conscient des contraintes que représentent ces ASSP, nous mettons tout en œuvre afin de limiter la gêne occasionnée, par des délocalisations et une programmation au plus juste.



Programme d'activités du 22 février au 05 mars.



Lundi 22/02 :
Arbre des quatre saisons



Mardi 23/02 :
Journée des fées et des korrigans



Vendredi 26/02 :
Animaux fantastiques
Chasse au Dahu



Jeudi 25/02 :
Réalisation de maisons imaginaires



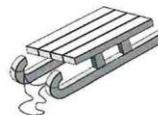
Mercredi 24/02 :
Paysage en peinture



Lundi 01/03 :
Bienvenue sur la banquise



Mardi 02/03 :
Création de Luges



Mercredi 03/03 :
Ours tout mignon



Jeudi 04/03 :
Fresque d'hiver (vive la neige)



Vendredi 05/03 :
Olaf party



Le programme peut varier selon les conditions météorologiques et les envies des enfants.
Merci d'apporter des bottes ou chaussures de rechange et une paire de chaussette.

APE

KIG HA FARZ de l'école de ST SERVAIS dimanche 14 février à emporter



Cette année, l'APE de Saint Servais vous propose notre Kig ha Farz, le dimanche 14 février. Ce sera le même que les années précédentes, il est fait maison par les bénévoles. Il sera à **emporter** et **uniquement sur commande** via le bon ci-dessous.

TARIF menu plat et dessert : Kig ha farz : 12 € (les contenants sont fournis), dans un souci de logistique, il serait souhaitable de venir chercher vos repas de

11h30 à 13h00, merci de votre compréhension.

Renseignements au : 07 81 10 33 89 (Alain)

Afin de respecter les gestes barrières, un sens de circulation sera mis en place avec port du masque obligatoire

Le Kig ha Farz pourra avoir lieu si nous ne sommes pas confinés. Dans le cas contraire une nouvelle date sera communiquée.

Merci de déposer le bulletin de réservation accompagné du règlement dans la boîte aux lettres de l'APE située sur le parking de l'école.

BULLETIN DE RESERVATION A REMETTRE POUR LE VENDREDI 5 FEVRIER

NOM : PRENOM :

TEL :

NOM et CLASSE (si scolarisé à l'école de St-Servais) :

A Emporter : (Menus plat et dessert).

Kig ha farz :X 12 € :

TOTAL :€ par chèque (à l'ordre de l'APE) , espèces

GRIPPE AVIAIRE



Le renforcement sanitaire contre l'Influenza aviaire dans le département du Finistère oblige les propriétaires de volatiles captifs à respecter de nouvelles mesures obligatoires.

La mairie informe les propriétaires de basses-cours et les détenteurs de volatiles captifs sur les mesures obligatoires à prendre, suite au renforcement sanitaire de biosécurité dans le département du Finistère contre l'Influenza aviaire : **confiner leurs volailles ou mettre en place des filets de protection, et surveiller quotidiennement leurs animaux.** Aucune volaille (palmipèdes et gallinacées) de basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès aux oiseaux sauvages et, **en cas de mortalité inhabituelle, un signalement obligatoire doit être fait auprès d'un vétérinaire.**

5

LA MARINE RECRUTE

Préparation militaire marine, une formation pour découvrir la Marine nationale

La Marine propose aussi des stages appelés préparations militaires marine (PMM). Ils permettent de vivre un premier contact avec la Marine et de confirmer ou préciser une volonté de s'engager.

Les stages PMM se déroulent en deux temps :

- une période échelonnée sur toute l'année scolaire (environ 12 samedis ou dimanches) axée sur l'apprentissage du milieu militaire et maritime, la pratique du sport et l'entraînement aux exercices de sécurité ou de secours (découverte de l'organisation de la Défense, apprentissage de l'ordre serré, formation à la conduite des embarcations à moteur ...).

- 5 jours dans un port militaire durant les vacances scolaire pour visiter différents bâtiments et embarquer à bord de l'un d'eux.

Pour plus de détails, renseignez-vous auprès d'un conseiller en recrutement dans le CIRFA le plus proche de chez vous.



Conditions pour postuler :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 16 à 20 ans.

Nous contacter

Les marins des Centres d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) sont à votre disposition pour vous renseigner sur les métiers et les cursus au sein de la Marine et partager leurs expériences.

Pour contacter le centre d'information le plus proche de chez vous :

CENTRE D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES

8 bis rue Colbert - CC34

29240 BREST CEDEX 9

Tel : 02.98.22.15.31

Email: cirfa-marine-brest.secretaire.fct@intradef.gouv.fr

Site : www.etremarin.fr

www.facebook.com/cirfamarinbrest

REJOIGNEZ L'ÉQUIPAGE

ETREMARIN.FR



Édition Mars 2018 document non contractuel © Crédit photo Marine nationale

Préparations militaires de la Marine

Des stages accessibles aux jeunes de 16 à 30 ans pour découvrir la Marine

PMM maistrance, état-major ou marine marchande, ces stages de quelques semaines sont une occasion unique de découvrir l'univers de la Défense et de la Marine nationale et d'acquérir ainsi une expérience enrichissante et instructive dans un environnement hors du commun.



EVOLUTION DES TARIFS LES EXPLICATIONS



La Redevance Déchets, qu'est-ce que c'est ?

Elle couvre l'ensemble des dépenses du service :

Déchèteries
Ordures ménagères
Tri sélectif

Ce budget doit s'équilibrer entre les dépenses et les recettes
C'EST UNE OBLIGATION LÉGALE



Pourquoi cette augmentation ?

Malgré les actions mises en place, comme le changement du mode de collecte et les économies réalisées dans le service, ceci n'est pas suffisant pour équilibrer le budget. En toute transparence, sans révision de la redevance déchets, le **déficit** du service s'élèverait à **452 000 €** en 2021. Face à des contraintes légales de plus en plus exigeantes, une **augmentation de la grille tarifaire** est nécessaire afin d'arriver à l'**équilibre budgétaire**.



A quoi correspond ce déficit de 452 000 € ?

AUGMENTATION DES DÉPENSES	BAISSE DES RECETTES
<p>Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur les encombrants Imposée par l'État + 67% en 2021 2020 = 18€/tonne -> 2021 = 30€/tonne + 52 000 €</p> <p>Augmentation du coût de traitement des encombrants + 41% en 2021 2020 = 80€/tonne -> 2021 = 113€/tonne Augmentation des apports (en tonnes) 2002 = 2170 T -> 2010 = 2600 T -> 2020 = 3700 T + 134 000 €</p> <p>Augmentation du coût du tri Obligation de trier et recycler les pots, barquettes et films plastiques pour 2022 imposée par l'Etat Investissement important du centre de tri pour trier ces nouveaux flux + 109 000 €</p> <p>Augmentation des frais de collecte Augmentation de la population et allongement des tournées de ramassage des déchets + 30 000 €</p>	<p>Baisse de la revente des matériaux Le cours de revente des matériaux recyclables ne cesse de chuter Pour le verre : 2015 = 22€/tonne -> 2020 = 13€/tonne - 41% en 5 ans Pour le papier : 2015 = 98€/tonne -> 2020 = 33€/tonne - 67% en 5 ans Pour la cartonnette : 2015 = 105€/tonne -> 2020 = 50€/tonne - 52% en 5 ans - 57 000 €</p> <p>Baisse des soutiens des éco-organismes Baisse des tonnages de déchets recyclables collectés liée au confinement Baisse des soutiens des éco-organismes pour 2021 - 70 000 €</p>



Maintenons nos efforts !

Si nous arrêtons de trier nos emballages et nos papiers, cela entraînerait **une perte significative des recettes et des soutiens**. Ainsi en 2020, c'est **2 900 tonnes de déchets recyclables** qui ont eu une **seconde vie**.
Maintenons nos efforts pour **préserver nos ressources naturelles, notre avenir et notre planète**.
Et n'oublions pas, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

BULLETIN N°217 - MARS 2021 : Les annonces pour le prochain bulletin d'informations devront parvenir à la Mairie par mail sous un format informatisé afin d'éviter des erreurs de retranscription (merci de mettre l'article en pièce jointe) **pour le lundi 22 février 2021 à midi** (dernier délai). Il sera distribué au cours de la semaine 8.